



Conseil économique et social

Distr. générale
11 janvier 2002
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-troisième session

5-8 mars 2002

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

Activités non classées par domaine :

classifications économiques et sociales internationales

Classifications économiques et sociales internationales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le rapport qui suit répond à ce qu'avait demandé la Commission de statistique à sa trente-deuxième session^a : il fait le point de la suite donnée depuis ladite session aux recommandations de la Commission portant sur les classifications statistiques internationales.

Les points que la Commission est invitée à débattre sont énumérés au paragraphe 38.

* E/CN.3/2002/1.

^a Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 4 (E/2001/24)*, chap. I, sect. A.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Suite donnée aux recommandations		3
A. Recommandations portant sur les classifications internationales formulées par la Commission de statistique à sa trente-deuxième session	1	3
B. Activités répondant à ce qu'a demandé la Commission	2–37	3
1. Réunions du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales et de son sous-groupe technique	3–4	3
2. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et Classification centrale des produits (CPC)	5–14	4
3. Convergence des classifications des activités	15–17	5
4. Activités auxiliaires	18–23	5
5. Classification internationale type des professions et Classification internationale d'après la situation dans la profession	24–26	6
6. Classification internationale type de l'éducation	27–32	6
7. Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques de l'emploi du temps	33–34	7
8. Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé	35–37	7
II. Points à examiner	38	8
 Annexe		
Conclusions et recommandations adoptées par le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales lors de sa réunion tenue à New York du 18 au 20 juin 2001		10

I. Suite donnée aux recommandations

A. Recommandations portant sur les classifications internationales formulées par la Commission de statistique à sa trente-deuxième session

1. À sa trente-deuxième session, la Commission de statistique :

a) A approuvé le projet de programme de travail et de calendrier relatif à l'actualisation de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la classification centrale de produits (CPC) d'ici à 2002 et à la planification de leur révision d'ici à 2007 et a souligné qu'il importait de parvenir à une convergence des principales activités de classification pour 2007 (voir ci-après, par. 5 à 17);

b) A approuvé les dispositions envisagées par le sous-groupe technique en ce qui concerne la portée des changements apportés à la CITI et à la CPC (voir par. 5);

c) A proposé que le Groupe d'experts envisage de synchroniser et de coordonner davantage la révision des classifications relatives aux statistiques de la production et des échanges (par exemple, la CPC, le Système harmonisé et la Classification de la balance des paiements) afin que les données obtenues soient plus facilement comparables (voir ci-après par. 13 et 22);

d) A souligné la nécessité d'utiliser d'autres méthodes d'agrégation pour le secteur industriel afin de répondre aux besoins analytiques (voir ci-après par. 5 et 20);

e) A recommandé que le Groupe d'experts étudie plus avant quel est le niveau approprié de précision pour une classification internationale, susceptible d'être élargie au secteur des services;

f) A pris note qu'il était nécessaire que les pays en développement restent associés à ce processus;

g) A recommandé que l'on examine durant le processus de révision les coûts élevés de la mise en oeuvre de la nouvelle classification;

h) A pris note de la nécessité de multiplier les activités d'aide à la mise en oeuvre (voir ci-après par. 14);

i) A pris note de la nécessité d'assurer le suivi de la mise en oeuvre par les pays de la CITI et de la CPC (voir ci-après par. 21);

j) A demandé qu'un plan de travail plus détaillé soit établi pour la révision de la CITI et de la CPC en 2007 (voir ci-après par. 6 à 12).

B. Activités répondant à ce qu'a demandé la Commission

2. Les activités portant sur les classifications statistiques menées depuis la trente-deuxième session de la Commission sont exposées ci-après.

1. Réunions du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales et de son sous-groupe technique

3. Le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales s'est réuni à New York du 18 au 20 juin 2001. L'objectif de la réunion était triple : il s'agissait de débattre des travaux du Groupe en vue d'encourager la collaboration et la coordination entre les responsables des classifications économiques et sociales internationales, de débattre et de revoir le travail sur l'actualisation et la révision prochaines de la CITI et de la CPC, et d'étudier l'application des classifications économiques et sociales internationales. Le sous-groupe technique du Groupe d'experts avait apporté un concours important en préparant des documents, notamment le projet de la CITI actualisée (Rev.3.1), de la CPC actualisée (Version 1.1), et son propre rapport, où était proposé un programme de travail pour la révision de ces classifications, prévue pour 2007. Les conclusions et recommandations du Groupe d'experts sont annexées au présent rapport.

4. Le sous-groupe technique s'est réuni deux fois l'an dernier, du 26 au 30 mars 2001, puis en parallèle avec le Groupe d'experts, les 21 et 22 juin 2001. Une troisième réunion, prévue pour octobre 2001, a été reportée au début de 2002. Lors de ses réunions, le sous-groupe technique a examiné de nouvelles propositions reçues par la Division de statistique de l'ONU relativement à l'actualisation de la CITI et de la CPC, et élaboré un projet de classification qui a été présenté au Groupe d'experts en juin 2001. En outre, le sous-groupe technique a débattu des structures, de la

portée et des corrélations à envisager pour les classifications à l'avenir.

2. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et Classification centrale des produits (CPC)

5. La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et la Classification centrale des produits ont été actualisées sur la base de recommandations formulées précédemment par la Commission de statistique et le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales. Le projet des versions actualisées, CITI Rev.3.1 et CPC Version 1.1, seront communiquées comme documents d'information à la Commission.

6. On a entamé la révision de la CITI et de la CPC, dont les versions révisées sont prévues pour 2007 : le Groupe d'experts a examiné les propositions avancées par son sous-groupe technique concernant la façon de procéder, les a acceptées et a lancé le processus.

7. La démarche retenue consiste à réunir d'abord les idées des parties prenantes, pour l'essentiel sur les problèmes théoriques posés par la révision. Le sous-groupe technique les examinera, puis, à partir de ces idées, des débats antérieurs et des recommandations du Groupe d'experts, établira en 2002 un document de réflexion indiquant l'ampleur des modifications envisagées. C'est à partir de ce document que l'on travaillera ensuite à la révision.

8. Le processus de convergence entre le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN) et la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) est à voir dès à présent comme un élément de première importance. Du fait qu'il a pris jusqu'à présent la forme d'une étude, sans accord ayant force obligatoire, la Commission souhaitera peut-être examiner de quelle manière le lier au processus de révision de la CITI.

9. Un questionnaire portant sur les problèmes théoriques et les questions de structure soulevés par la révision de la CITI a été envoyé à 243 pays et organisations. Première étape du processus de révision, il permettra à tous les pays d'y participer et de signaler leurs sujets de préoccupation particuliers. Un résumé des réponses sera communiqué à la Commission.

10. Une fois qu'on aura harmonisé les réponses au premier questionnaire et les réactions au document de réflexion, on rédigera pour le début de 2003 une première ébauche de la classification révisée. Le Groupe d'experts suggère d'organiser en 2003 des réunions régionales pour débattre à partir de cette première ébauche des nécessités particulières de chaque région et des retombées éventuelles sur la classification. Il est convenu que des réunions régionales sont mieux adaptées à un débat sur la classification qu'une grande réunion internationale, du fait qu'elles sont mieux à même de prendre en compte des nécessités particulières et permettent parfois la participation d'un nombre plus élevé de pays. L'organisation de ces réunions devra être confiée aux commissions régionales.

11. On examinera ensuite le résultat de ces réunions et les nouvelles contributions reçues, pour établir une version préfinale de la classification pour la fin de 2004. L'évaluation des réactions à ce projet devrait permettre de rédiger pour le milieu de 2005 un projet final, qui pourrait être présenté à la Commission à sa trente-septième session, en 2006.

12. Ce calendrier devrait laisser assez de temps pour préparer la version imprimée pour 2007, donnant aux pays l'occasion d'évaluer leurs classifications nationales, leurs systèmes de collecte et de codage des données, leurs tables de conversion, etc., avant que la nouvelle classification internationale entre en vigueur.

13. Le sentiment général est que la suite du travail consacré aux classifications de produits devrait aboutir à une convergence des classifications existantes, telles que la CPC, la Classification de la balance des paiements et la Classification élargie des services entrant dans la balance des paiements. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait être intégrée à ce processus, de manière qu'il y ait à l'avenir de meilleurs liens de concordance entre ces classifications et la Liste de classification sectorielle des services de l'Accord général sur le commerce des services (GNS/W/120), ce qui permettra de mieux mesurer l'impact des négociations commerciales.

14. Tout au long de cette période, la Division de statistique de l'ONU organisera des ateliers dans toutes les régions pour faire connaître les nouvelles classifications, réunir les réactions des pays et faciliter l'application effective des classifications.

3. Convergence des classifications des activités

15. Le 14 juin 2000 a été lancé, en vertu d'un accord signé par les chefs des bureaux de statistique du Canada, des États-Unis et de l'Union européenne, une étude des possibilités de rendre plus convergentes la NACE et le SCIAN. L'accord prévoit une démarche par étapes, commençant par une analyse des concepts et des divergences entre les différentes classifications, passant ensuite à l'élaboration de plusieurs scénarios de convergence envisageables, puis à la consultation des différents groupes d'utilisateurs, et aboutissant à un schéma recommandé qui pourrait servir à faire converger les classifications. Tout au long de l'étude, on procédera par modules. Après chacune des étapes, un examen permettra de décider de l'éventuel passage à l'étape suivante. La Division de statistique de l'ONU a un rôle d'observateur dans ce processus.

16. La convergence des classifications d'activités ayant été définie comme grand objectif du processus de révision de la CITI pour 2007, les conclusions de l'étude dont il vient d'être question représenteront un apport important. Actuellement, l'étude ne fait intervenir que des bureaux de statistique d'Amérique du Nord et d'Europe. Si l'on veut parvenir à la convergence en 2007, il faudra préciser les rapports entre la révision de la CITI et le travail sur la convergence, et aussi coordonner les deux. Pour l'instant, ni les responsables de la NACE ni ceux du SCIAN ne se sont engagés à appliquer effectivement les modifications qui résulteraient des conclusions de l'étude sur la convergence.

17. La Commission est saisie par ailleurs d'un rapport sur cette étude (E/CN.3/2002/21). Elle est invitée à donner son avis sur les rapports qu'il y aurait lieu d'établir entre la révision de la CITI et le travail du groupe qui étudie la convergence :

a) La révision de la CITI doit-elle continuer selon la structure indiquée dans le document E/CN.3/2002/21?

b) Doit-elle être différée jusqu'à ce qu'il y ait un engagement officiel en faveur de la convergence de la NACE et du SCIAN?

c) Doit-elle continuer indépendamment de l'étude sur la convergence, toute tentative d'harmoniser le résultat des deux processus n'intervenant que plus tard?

4. Activités auxiliaires

18. Le site Web des classifications (<www.un.org/Depts/unsd/class, en anglais>) a fait ses preuves en tant que moyen de diffusion d'informations à jour sur les classifications et de documents connexes. Restructuré une nouvelle fois, il donne encore plus facilement accès aux informations et aux produits en ligne. Les statistiques de consultation montrent que c'est désormais l'un des sites les plus fréquentés de la Division de statistique de l'ONU.

19. Le bulletin d'information *Classifications* permet d'annoncer nouvelles, publications et documents techniques relatifs aux classifications statistiques de l'ONU. Il paraît sur papier et en version électronique affichée sur le site Web des classifications. On trouve sur ce dernier une fonction d'abonnement automatique au bulletin d'information, ainsi diffusé à quelque 500 utilisateurs de plus que ceux de la liste de diffusion normale.

20. Le Registre des classifications, intégré au site Web des classifications, comprend comme précédemment une base de données à jour, où sont stockées les dernières versions des classifications dont l'ONU est dépositaire, et où on enregistre les problèmes d'application de la CITI et de la CPC signalés au Service de téléassistance sur les classifications ou ailleurs. La Division de statistique de l'ONU communique au sous-groupe technique des rapports ponctuels sur les problèmes d'interprétation et d'utilisation des classifications consignés dans le Registre, qui sont ensuite débattus lors de différentes réunions. On trouve sur le site Web de l'ONU des informations complètes sur les classifications tenues par la Division, ainsi que les décisions, interprétations et propositions pertinentes, où les utilisateurs peuvent faire les recherches qu'ils souhaitent. Le site a été actualisé et on y trouve désormais une vue plus directe des questions soulevées par la révision des classifications. Outre la structure habituelle, on trouvera dans le Registre les groupements de remplacement, tant convenus que proposés.

21. Le site Web, développé, montre désormais la manière dont les classifications sont appliquées dans les pays et les pratiques nationales de classement des activités et des produits. Les renseignements voulus, réunis au moyen de questionnaires et d'ateliers ponctuels, seront mis à jour à mesure que les pays

enverront de nouvelles informations. Il s'agit là d'un ajout demandé à maintes reprises par les utilisateurs.

22. Le travail consacré au *Manuel des statistiques du commerce international de services* a permis d'affiner le tableau de concordance entre la Classification élargie des services entrant dans la balance des paiements, la Classification centrale des produits et la Liste de classification sectorielle des services de l'Accord général sur le commerce des services (GNS/W/120). La concordance doit faciliter à l'avenir les comparaisons statistiques entre services d'origine nationale et services faisant l'objet de négociations et d'échanges internationaux.

23. La révision (2002) du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, de la CITI et de la CPC a entraîné celle d'un tableau de concordance permettant de montrer les correspondances entre le SH de 2002, la Classification type pour le commerce international (CTCI, Rev.3), la Classification centrale des produits, version 1.1 et la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique Rev.3.1.

5. Classification internationale type des professions et Classification internationale d'après la situation dans la profession

24. Une étude en préparation pour la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, qui doit se tenir en octobre 2003, portera sur l'éventuelle nécessité de réviser la Classification internationale type des professions (CITP-88) et l'orientation à donner dans ce cas à cette révision. Si la Conférence décide qu'une révision – et non pas simplement une mise à jour – est nécessaire, une proposition de CITP révisée pourrait être présentée à la dix-huitième Conférence en 2008.

25. La révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession ayant été adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail en 1993 (CISP-93), on a procédé en 1997 à un examen des pratiques et des expériences des pays concernant les classifications d'après la situation dans la profession : c'est à partir des résultats de cet examen que les bureaux nationaux de statistique seront invités à réaliser de petites études approfondies de la classification des situations contractuelles, à la frontière entre la situation de salarié et celle de

travailleur indépendant, et de la classification de ces deux situations dans la profession. Il devient de plus en plus évident qu'avec le développement de la « flexibilité » dans les pays fortement industrialisés, il importe de pouvoir produire des statistiques de la prévalence des différentes situations contractuelles dans ces pays, comme dans les pays en développement et les pays en transition.

26. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a continué à présenter les statistiques nationales soit selon la version précédente, soit selon la version actuelle des grandes classifications internationales [CITI, CIP et Classification internationale type de l'éducation (CITE)], en fonction des statistiques qui lui étaient communiquées par les bureaux nationaux de statistique.

6. Classification internationale type de l'éducation

27. L'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture (UNESCO) continuera, dans le cadre de ses travaux, à faire en sorte d'améliorer la compréhension et l'application globales du système de classification que traduit la CITE. Il continuera notamment, dans sa série d'ateliers sur les programmes d'enseignement, à améliorer l'application de la CITE en perfectionnant la carte des systèmes nationaux.

28. Conformément à sa stratégie à moyen terme 2002-2007, l'Institut prévoit de continuer, en association avec les institutions compétentes, à définir des normes statistiques internationales dans les domaines nouveaux prioritaires, ainsi que de perfectionner et de réviser les définitions et les classifications internationales types. Le manuel pratique de la CITE et le manuel des domaines d'enseignement et de formation seront achevés et diffusés largement, avec la documentation nécessaire pour la formation, afin d'aider les États membres à appliquer la CITE révisée, améliorant ainsi la comparabilité internationale des données sur l'éducation.

29. Les normes statistiques en vigueur dans les domaines de la science et de la technique, de la culture et de la communication seront révisées le cas échéant à l'issue de consultations sur les besoins en information des décideurs; on compte également définir de nouvelles normes de qualité.

30. Pour ce qui est du manuel pratique de la CITE de 97 pour les pays, une première version en a été mise au point. Elle devrait être révisée dans le courant de 2002 compte tenu des réactions des États membres lors des ateliers qui doivent avoir lieu prochainement. En outre, on arrêtera une méthode de consultation avec les États membres et les autres parties prenantes. On compte que le manuel pratique sera achevé et approuvé par l'Assemblée générale de l'UNESCO en 2003, puis diffusé aux parties intéressées.

31. En janvier 2000, l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) a publié un manuel des domaines d'enseignement et de formation, qui procède d'un projet qu'Eurostat avait réalisé en coopération étroite avec l'UNESCO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mais n'a pas encore été adopté par la Conférence générale de l'UNESCO et ne forme donc pas partie intégrante de la CITE de 97 bien que fondé sur cette dernière.

32. L'Institut a lancé un processus d'examen et de consultation afin de déterminer s'il est faisable d'adopter officiellement ce système de classification en tant que partie du système de la CITE. La première étape, en 2000, a consisté à communiquer le manuel pour examen et observations au Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales. Les observations reçues de plusieurs membres du Groupe ont été résumées; l'Institut étudie actuellement les résultats de cette première consultation, et arrêtera sa stratégie au début de 2002.

7. Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques de l'emploi du temps

33. La Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques de l'emploi du temps doit servir pour les classifications d'activités prises en compte dans les statistiques de l'emploi du temps (du budget-temps), de norme qui soit applicable dans les pays développés comme en développement. Elle procède des classifications nationales et régionales existantes, et de l'expérience accumulée par les pays. Le principal souci qui a présidé à l'élaboration de cette classification a été de donner aux statisticiens et aux chercheurs dans les pays la possibilité de délimiter plus précisément les activités économiques et celles qui ne le sont pas, de même que les activités de production et celles qui ne le sont pas. La Classification devrait aussi

faciliter la mesure de toutes les formes de travail, notamment du travail non rémunéré.

34. Pour commencer, la Division de statistique de l'ONU avait réuni du 13 au 16 octobre 1997 un groupe d'experts des classifications du budget-temps qui a recommandé une classification à deux chiffres. Ensuite, cette classification, révisée sous cette forme à deux chiffres puis développée, est devenue une classification à trois chiffres. Les révisions avaient été fondées sur l'expérience de pays tels que le Nigéria, l'Afrique du Sud et la Mongolie. Comme il en a été fait état à la trente-deuxième session de la Commission de statistique, un groupe d'experts des méthodes d'enquête sur le budget-temps réuni du 23 au 27 octobre 2000 a étudié la deuxième version de la Classification et recommandé de nouvelles modifications. Les pays ont été invités par ailleurs à tester le projet. Une troisième version a été mise au point à partir des recommandations du groupe d'experts et des résultats des essais dans les pays. Cette version est présentée et expliquée dans un projet de publication méthodologique de la Division de statistique intitulé « Guide pour les statistiques du budget-temps permettant de mesurer le travail rémunéré et le travail non rémunéré », qui paraîtra en 2002. Une version actualisée en sera présentée à la Commission en 2003 au titre du point de l'ordre du jour relatif aux statistiques sociales.

8. Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé

35. La Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), appelée précédemment la Classification internationale des handicaps, infirmités et invalidités (CIH), contient des formules et un cadre unifiés et normalisés pour la description des différents états de santé et états connexes. Elle facilite la comparabilité des données aux niveaux national et international en fournissant des concepts et une terminologie normalisés. La CIF a été élaborée afin de combler les lacunes de la CIH, qui était fondée sur un modèle linéaire des conséquences des maladies. Contrairement à la CIH, la CIF ne contient pas d'hypothèses concernant les relations de cause à effet de ses éléments; elle s'écarte du concept des « conséquences de la maladie » en passant à une approche fondée sur les « éléments » du fonctionnement des êtres humains. La CIF incorpore

également dans son modèle le rôle joué par l'environnement dans le processus d'invalidité, dont il n'était pas tenu compte dans la classification initiale. Le modèle de la CIF est donc conceptuellement différent du modèle de la CIH : il s'agit d'un processus multidimensionnel et interactif où l'incapacité est considérée comme une interaction dynamique entre, d'une part, l'état de santé et d'autres facteurs personnels (comme l'âge, le sexe, la personnalité ou le niveau d'instruction) et, d'autre part, des facteurs sociaux et physiques présents dans l'environnement.

36. La CIF a été approuvée lors de la cinquante-quatrième Assemblée mondiale de la santé, le 22 mai 2001, en vue de son utilisation au niveau international.

37. La CIF a été rendue publique en octobre 2001 lors de la réunion des chefs des centres qui collaborent avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en ce qui concerne la famille des classifications internationales, qui s'est tenue à Bethesda (Maryland, États-Unis) du 21 au 27 octobre 2001. Cette réunion a également permis d'identifier les mesures qui doivent être prises à l'avenir, l'entité responsable pour chaque mesure, et les délais pour l'exécution des activités. Huit domaines ont été abordés :

a) Principes directeurs de codification : les participants aux débats se sont demandés s'il fallait préciser davantage les principes directeurs existants de codification pour satisfaire les besoins des différents utilisateurs;

b) Application : il faut suivre l'expérience acquise dans l'utilisation de la CIF, surtout en ce qui concerne les différentes options offertes pour établir une distinction entre une activité et une participation. On a reconnu que les principes directeurs pour la codification et les utilisateurs faisaient partie intégrante du processus d'application;

c) Formation, éducation et diffusion : les questions soulevées au cours des débats ont porté notamment sur la nécessité d'une formation appropriée pour les différentes catégories d'utilisateurs de la CIF, afin d'assurer l'application effective de la classification, et la nécessité de mobiliser des ressources considérables pour ces activités de formation. On a mentionné la nécessité d'une formation de base et d'une formation spécifique selon les utilisateurs;

d) Adaptation de la CIF à des fins spécifiques : la CIF ne devrait faire l'objet d'adaptations que lorsque cela est strictement nécessaire. Par exemple, on travaille actuellement sur une adaptation de la CIF pour les enfants et les jeunes. La mise au point d'adaptations devrait être coordonnée et approuvée par l'OMS;

e) Mesure : les questions soulevées au cours du débat concernaient notamment la mise au point et l'utilisation d'instruments de mesure, la nécessité d'inventorier les instruments existants pour la CIF et la nécessité de procéder à des échanges d'informations;

f) Utilisation conjointe de la Classification internationale des maladies et autres troubles de la santé (CIM) et de la CIF : on a reconnu que l'utilisation conjointe des deux classifications était importante car cela permettait d'établir un lien entre les maladies et le fonctionnement. Toutefois, cela est plus approprié dans un cadre clinique que dans des situations d'enquête;

g) Processus d'actualisation : il faut mettre en place un mécanisme pour la mise à jour systématique de la CIF, tout en tenant compte de l'importance de maintenir la stabilité de la classification;

h) Questions d'organisation (coordination des réunions, des ressources et des activités en rapport avec la CIF) : il a été convenu que les futures réunions annuelles porteraient à la fois sur la CIF et la CIM, et qu'il fallait obtenir des ressources pour les activités de diffusion de la CIF.

II. Points à examiner

38. La Commission souhaitera peut-être répondre aux questions suivantes :

a) À partir de quand la Commission souhaite-t-elle que les pays commencent à utiliser la révision 3.1 de la CITI et la version 1.1 de la CPC pour la comparaison internationale des données?

b) La Commission est-elle d'accord avec le plan de travail proposé pour les révisions de la CITI et de la CPC en 2007?

c) Quelle devrait être la relation entre le processus de révision de la CITI et le processus de convergence entre le NAICS et la NACE? Le processus de convergence devrait-il devenir un facteur important dans le processus de révision de la CITI, même si les

parties intéressées ne s'engagent pas spécifiquement à apporter des changements?

d) La Commission est-elle d'accord avec la stratégie visant à faire participer les pays au processus de révision au moyen de questionnaires et de réunions régionales?

Annexe

Conclusions et recommandations adoptées par le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales lors de sa réunion tenue à New York du 18 au 20 juin 2001

Famille des classifications économiques et sociales internationales

1. Le Groupe d'experts a pris note des activités concernant le site Web sur les classifications de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, qui est un outil important pour la diffusion des informations sur les classifications.

2. Le Groupe d'experts a recommandé que la famille des classifications soit élargie afin d'inclure les classifications concernant le sexe, l'âge et la situation matrimoniale ainsi que d'autres classifications du SCN. Il se peut que certaines de ces classifications n'aient pas d'entité responsable clairement identifiée, mais elles sont souvent largement utilisées et il serait utile pour l'établissement des statistiques qu'un organisme international soit chargé du processus de normalisation de ces classifications.

3. Le Groupe d'experts a noté qu'il était extrêmement important pour le processus d'application d'assurer que les documents relatifs aux classifications soient disponibles dans les meilleurs délais et dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

4. Le Groupe d'experts a noté que, malgré les mécanismes qui ont été mis en place, les informations sur les classifications internationales ne parviennent pas toujours à toutes les parties intéressées au niveau national. La coopération des commissions régionales pourrait être nécessaire afin d'améliorer la situation.

5. Le Groupe d'experts a reconnu que des ressources considérables étaient nécessaires pour les travaux des entités responsables des classifications types internationales, et il a suggéré qu'on examine l'allocation des ressources à la Section des classifications de la Division de statistique. La Section exécute différentes tâches en tant qu'organe coordonnateur pour la famille des classifications, et est également l'entité responsable pour deux de ses principaux membres, la CITI et la CPC, ainsi que de l'expansion et de la mise à jour d'autres classifications.

6. Le Groupe d'experts a reconnu que, pour assurer la coopération dans le domaine des classifications, il faut que les entités responsables soient disposées à participer activement. Les sujets examinés lors des réunions du Groupe d'experts devraient tenir compte des intérêts des entités responsables d'un groupe plus large de classifications, tels que les questions méthodologiques et conceptuelles concernant la mise au point, la révision et l'application des classifications. La Division de statistique a été invitée à faire participer d'autres entités responsables grâce à une promotion active des questions examinées lors des réunions du Groupe d'experts.

7. Le Groupe d'experts a souligné vigoureusement que les entités responsables des classifications internationales devraient prendre contact avec lui lors des préparatifs en vue d'une révision de leurs classifications respectives, afin d'améliorer la coordination de ces travaux et d'élargir l'éventail des compétences techniques qui peuvent être utilisées. Le Groupe d'experts a demandé à la Commission de statistique de porter cette question à l'attention des autres entités responsables en tant que priorité de rang élevé.

8. Le Groupe d'experts a reconnu que les travaux précédents sur les classifications économiques avaient été stimulés par l'intérêt et la demande de nombreux pays ainsi que par les organismes internationaux et régionaux. En revanche, le Groupe d'experts n'est pas tout aussi conscient des exigences et des processus qui ont abouti à l'établissement des classifications sociales internationales. Le Groupe d'experts a donc demandé que les entités responsables des classifications sociales fassent des exposés sur ces questions, y compris l'examen des questions nationales concernant ces classifications et leur utilisation.

9. Le Groupe d'experts a examiné la proposition de Classification des activités de protection de l'environnement (CAPE) et l'a acceptée en tant que membre de la famille des classifications économiques et sociales internationales. Le Groupe d'experts a recommandé que la Commission de statistique

approuve l'utilisation de la CAPE en tant que norme internationale.

Mise à jour de la CITI et de la CPC en 2002

10. Le Groupe d'experts a examiné les projets actualisés de la Révision 3.1 de la CITI et de la Version 1.1 de la CPC, et a recommandé que ces révisions soient approuvées par la Commission de statistique en tant que normes internationales.

11. Le Groupe d'experts a décidé d'inclure dans le manuel pour la Révision 3 de la CITI les agrégats et groupements spéciaux suivants : a) « secteur de l'information », b) « techniques de l'information et de la communication », et c) « secteur non structuré » (agrégat de haut niveau). Les autres agrégats possibles définis dans d'autres parties, telles que le Compte satellite du tourisme, devraient être notés et référencés d'une manière appropriée dans le manuel de la CITI. Il faudrait demander à la Commission un mandat explicite permettant à l'avenir des travaux sur d'autres agrégats, tels que le « secteur agroalimentaire » ou les « activités dans le domaine de l'énergie », qui pourraient faire l'objet d'une norme internationale.

Révision de la CITI et de la CPC en 2007

12. Le Groupe d'experts a examiné et approuvé les calendriers proposés par son sous-groupe technique pour la révision de la CITI et de la CPC en 2007, et il a demandé que le programme de travail soit établi de manière plus détaillée, en tenant compte de la nécessité d'une participation active du Groupe d'experts et de toutes les autres parties intéressées.

13. Le Groupe d'experts a reconnu qu'il était important de convenir d'une base conceptuelle pour la révision de la CITI et de la CPC, et il a demandé qu'on accorde la plus haute priorité à cette question dans le programme de travail à court terme.

Application des classifications

14. Le Groupe d'experts est convenu que le suivi et l'évaluation de l'état de l'application des classifications internationales requièrent, pour chaque branche de la famille des classifications internationales, des informations sur les relations entre la classification nationale et la norme internationale. Ces informations pourraient servir à l'élaboration d'une typologie des utilisations des classifications types internationales. Étant donné que les outils et

mesures nécessaires pour appuyer l'application des classifications varient selon le type d'utilisation, ils devraient être adaptés et ciblés selon les besoins. Il a également recommandé qu'un ensemble d'indicateurs permettant de récapituler l'état de l'application dans le monde entier soit mis au point, et qu'on envisage d'élaborer un guide sur les objectifs, la nature et l'application des classifications internationales.

15. Le Groupe d'experts a reconnu que la coopération bilatérale était un outil important pour l'application des classifications, avec la participation des organismes internationaux dans une fonction d'animation et de coordination. Il faut également que les pays identifient des points de contact/responsables pour leurs classifications respectives, qui devraient servir d'informateurs pour les utilisateurs nationaux des classifications et de points de contact pour les entités internationales responsables.

Organisation des travaux

16. Le Groupe d'experts a demandé que tous les matériaux d'information relatifs aux travaux de son sous-groupe technique soient communiqués au Groupe pour qu'il fasse des observations.

17. Le Groupe d'experts a estimé qu'il devait être étroitement impliqué dans le processus de révision de la CITI et de la CPC en 2007, et que les débats sur les questions conceptuelles pour les révisions devaient être élargis au-delà du sous-groupe technique.

18. Le Groupe d'experts a décidé que son sous-groupe technique devrait établir à sa prochaine réunion une liste des questions conceptuelles pour les révisions de la CITI et de la CPC; cette liste devrait être communiquée au Groupe d'experts pour qu'il fasse des observations et diffusée ensuite dans le monde entier pour mettre en place la base du processus de révision.